

## Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC ex Paris 12)

### DIVERSITE

#### Type d'action et objectif : Emplois étudiants

L'UPEC favorise et développe l'emploi de ses étudiants. Cet axe est un champ majeur et original de l'UPEC, en phase avec les caractéristiques sociales de la population étudiante de l'université (nombre de boursiers et surtout surreprésentation des échelons les plus élevés, nombre d'étudiants étrangers en situation sociale difficile).

Les objectifs sont multiples :

- Développer un accompagnement social par l'emploi en complément des aides existantes et permettant aux étudiants de mieux suivre et réussir leur formation (emploi du temps) ;
- Développer l'investissement des étudiants dans les activités de l'université ;
- Etre dans une plus grande proximité avec l'ensemble des étudiants « les étudiants parlent aux étudiants » ;
- Favoriser par une première approche professionnelle les compétences acquises par les étudiants en matière de communication, de formalisation.

#### PUBLIC VISÉ :

Tous les étudiants de l'UPEC

#### COORDONNEES du Responsable de l'action **Christian Regnaut**

VP Cevu UPEC 61 Av du G<sup>al</sup> de Gaulle/94010 Créteil Cedex

[christian.regnaut@u-pec.fr](mailto:christian.regnaut@u-pec.fr)

#### STRUCTURE COORDINATRICE : Service culture et vie de l'étudiant

**Soutiens financiers :** L'enveloppe globale consacrée à cette action est proche d'1 million d'euros, avec une part (10%) financée par le FSDIE.

**METHODE :** Cette action concerne aussi bien les composantes que les services centraux et communs (Service commun de documentation, SCUIO-IP).

Ainsi pour l'année 2009 :

445 étudiants concernés ;

Soit 69 344 heures ;

Soit 907 000 euros.

Ce qui représente en moyenne 155 heures par étudiant.

Part du financement FSDIE (recrutement sur critères sociaux) 38 étudiants concernés, 222 heures par étudiant en moyenne

Ce dispositif crée en 2006 et élargi en 2008 a été mis en place pour favoriser l'émergence de ces emplois, son recensement, sa publicité auprès des étudiants avec pour acteur central de ce dispositif, le service culture et vie de l'étudiant. Un emploi du SCVE est consacré pour partie à cette action.

Lorsqu'un étudiant fait une demande pour un emploi étudiant au sein de l'Upec, sa situation sociale est un critère essentiel de sélection.

Ainsi deux types de dossiers sont proposés à l'étudiant : le dossier « emploi FSDIE » ou le dossier « emploi étudiant ». Le Service Culture et Vie de l'Etudiante (SCVE) détermine le dossier qui correspond le mieux au profil. Les étudiants sont reçus en entretien (dans 90% des cas) pour mieux cerner leur profil.

Deux commissions spécifiques examinent alors les dossiers :

- L'une réunit le Vice-Président Cevu, la Vice-Présidente étudiante, des assistantes sociales et des représentants du SCVE, qui définissent ensemble si les dossiers sont recevables au titre du « FSDIE ». Deux situations possibles :

- pour les dossiers retenus, les étudiants sont informés par courrier qu'ils seront contactés afin de passer des entretiens,
- pour les dossiers non retenus, un dossier « emplois étudiants » leur est transmis

- L'autre la commission « emplois étudiants » est composée de représentants du SCVE et du Vice-Président Cevu. Son rôle est alors de catégoriser les profils afin de proposer des compétences adaptées aux demandes formulées par les services.

A la suite de ces commissions, le SCVE dispose d'une liste de candidats et d'une liste des emplois possibles au sein de l'université. Pour chaque poste, le SCVE propose au service demandeur un nombre déterminé de candidats auxquels faire passer des entretiens. Les services demandeurs font donc passer les entretiens et informent ensuite le SCVE du candidat retenu pour un poste. Puis chaque étudiant dispose d'un contrat, transmis à la direction des ressources humaines.

#### EVALUATION DE L'ACTION, freins et leviers :

L'UPEC a fait de cet axe un des enjeux de sa politique de vie étudiante. L'appel à des étudiants se répand de plus en plus au sein de l'université et la procédure mise en place permet de mieux recenser ces emplois, d'afficher les compétences requises pour tel ou tel emploi et de faire bénéficier aussi l'université employeur des compétences acquises par les étudiants au sein de leur formation\*.

L'UPEC souhaite amplifier cette action, favoriser à travers cet emploi une première immersion dans la vie professionnelle et la mise en place d'un « lieu » de ressources de compétences sur lequel les composantes et les services s'appuient. A ce titre, le rapprochement avec le BAIP pour mieux accompagner l'étudiant dans la réflexion autour des compétences acquises lors de cette expérience professionnelle constitue une piste d'amélioration.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

##### \* Exemples de recours aux emplois étudiants :

- Une vingtaine d'étudiants référents est formée par le SCUIO-IP. Ils sont rémunérés comme « tuteurs d'accueil » avec la double mission d'informer les lycéens en amont (participation aux JPO, Nocturne, visites dans les lycées, au projet Hirsh de l'UPEC et Cordée de la réussite...) et de les parrainer tout au long de leur 1ère année. Pour améliorer ce dispositif, il est envisagé de fidéliser des tuteurs sur deux ans ce qui permettrait chaque année d'associer d'anciens et de nouveaux tuteurs.
- Des composantes recrutent leurs étudiants pour assurer des permanences en scolarité lors des inscriptions administratives et des journées de rentrée. A l'UFR de Sciences, le parrainage des étudiants internationaux organisé depuis 2007 se traduit par un accueil puis un accompagnement pendant trois mois par des étudiants plus avancés rémunérés pour cette action.
- Le service de scolarité générale recrute chaque année une trentaine d'étudiants dans le cadre son dispositif d'inscription administrative notamment du fait du développement des inscriptions à distance : fonctions de vérification des dossiers, d'accueil téléphonique via une assistance téléphonique mise en place durant cette période
- L'observatoire étudiant fait appel chaque année à une quinzaine d'étudiants de niveau L2 minimum pour travailler sur les enquêtes d'insertion. A ce titre, il dispose au préalable d'une formation au métier d'enquêteur assurée par l'Observatoire étudiant et le Directeur du BAIP.